



« Intracting » financer l'efficacité énergétique

Département économie de la Connaissance
Campus durables

juin 2015
100615

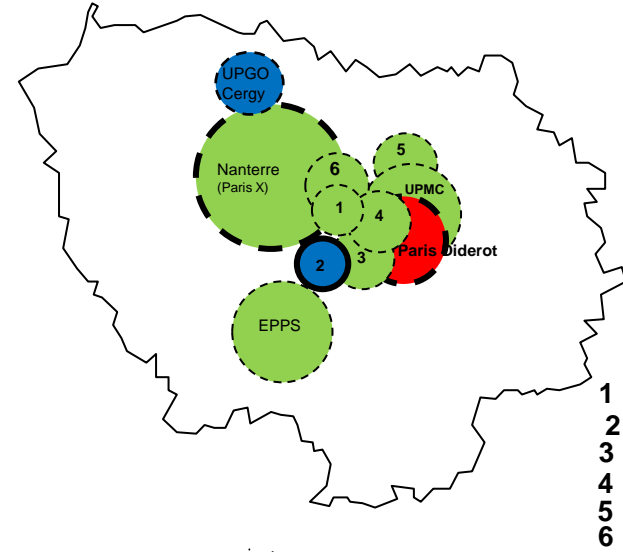
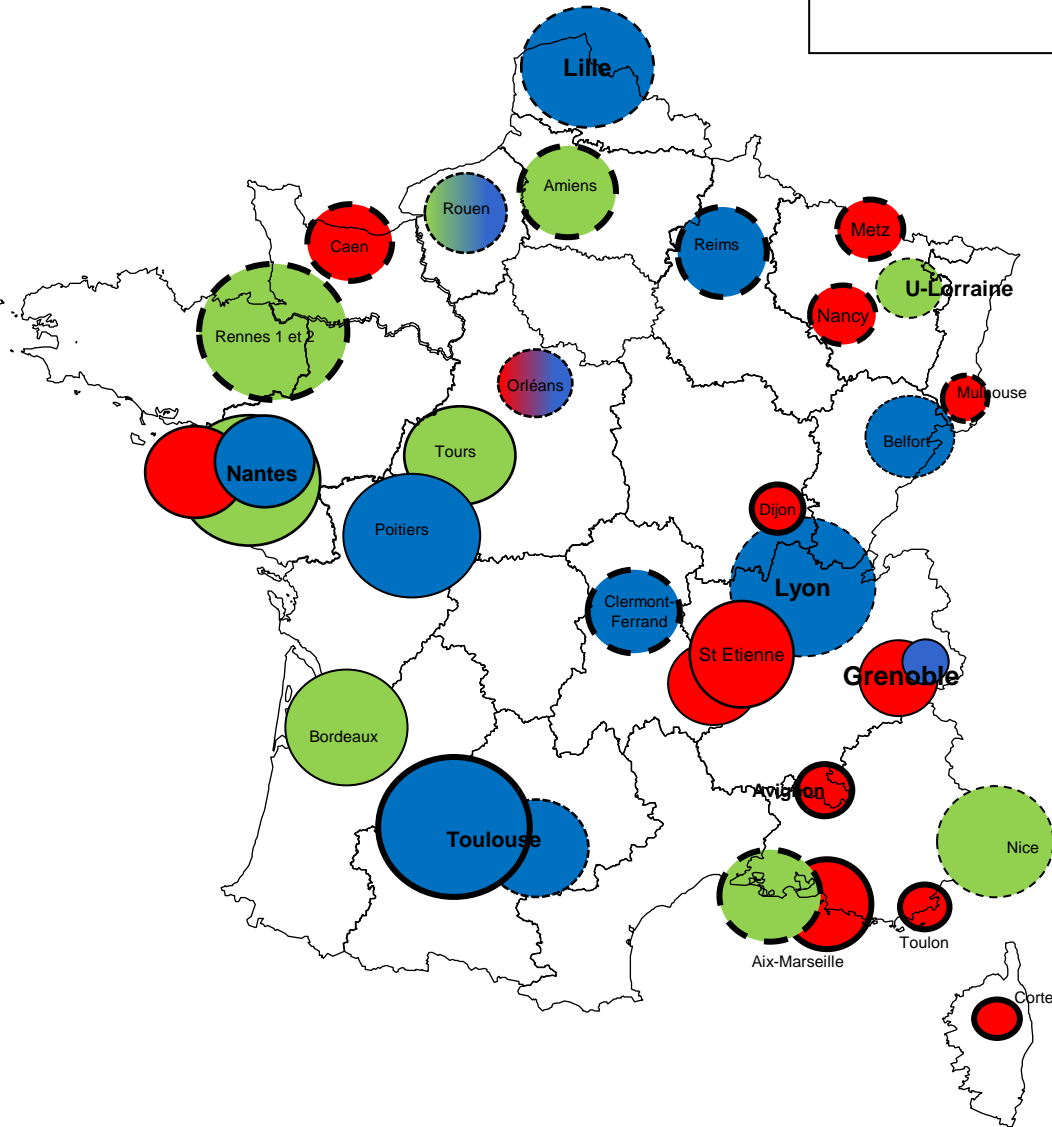
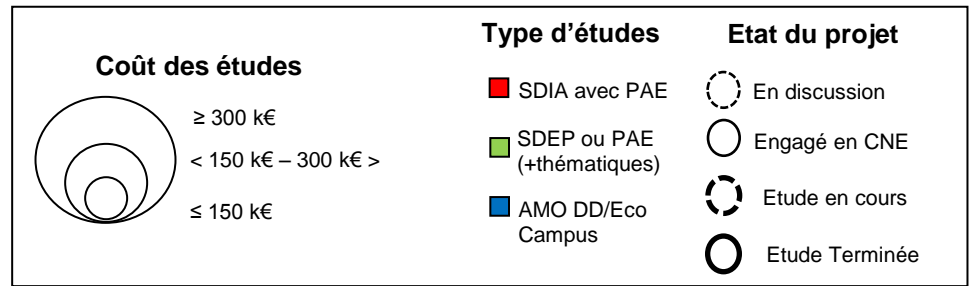
Accompagner les universités : des réponses complémentaires à l'opération campus

**Enjeu de réhabilitation du patrimoine universitaire
18,5M m² SHON**

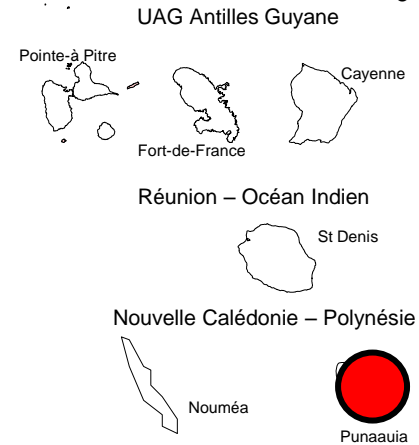


Besoins de réhabilitation, avec mise aux normes, estimés à **10 Md€ TDC** jusqu'à 2020, y compris aménagement

Etudes Eco-campus et transition énergétique



- 1 : Sciences Po
- 2 : CiuP
- 3 : ENSAM
- 4 : MNHN
- 5 : CNAM
- 6 : Dauphine



Caractérisation de l'intracting

L'intracting est développé dans des universités françaises avec la CDC : un dispositif qui vise à renforcer la Capacité d'Autofinancement (« sanctuarisation » des économies d'énergie) et à compléter l'offre de financement déjà existante. La CDC peut intervenir **en apportant une dotation initiale à parité avec l'université pour lancer le mécanisme et faire un effet levier**

Il représente une alternative viable dans un contexte contraint:

- ➔ CAF insuffisante ou absorbée par d'autres postes
- ➔ Pas d'autorisation de recours à l'emprunt et offre actuelle crédit CDC/BEI inadaptée (durée, montant)
- ➔ CPPE et MPPE trop lourds pour petites opérations qui n'atteignent pas une taille critique

Création d'une « ligne budgétaire » (OTP cf. infra) pilotée par l'université et exclusivement dédiée au financement des petits travaux d'efficacité énergétique. Les économies induites par les investissements doivent servir à réalimenter la ligne.

- ➔ Rentabilité financière de l'investissement au profit de l'université.
- ➔ Sanctuarisation dans la ligne budgétaire dédiée des bénéfices induits par les économies d'énergies
- ➔ Souplesse du dispositif permettant de financer des petites opérations.
- ➔ Capitalisation d'un savoir-faire interne et professionnalisation des équipes pour aborder des contrats plus complexes.

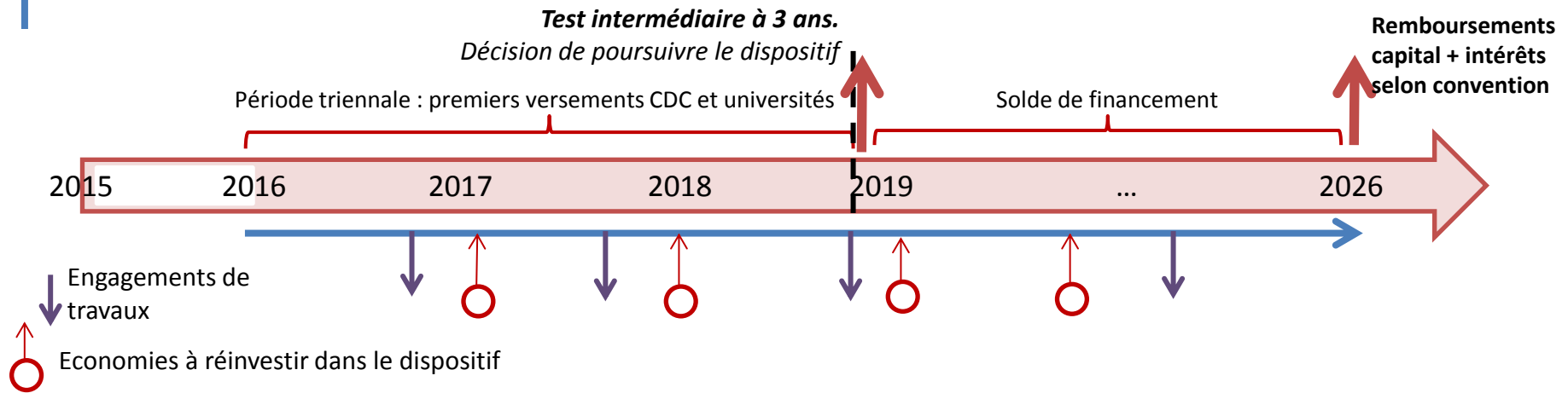
A moyen terme, la démarche incitera la gouvernance des universités à privilégier une maintenance **préventive plutôt que curative** :

- ➔ **Renforcement de la maîtrise d'ouvrage universitaire**

Une logique expérimentale en lien avec la politique d'accompagnement déjà engagée

Doctrine Nationale

Travaux amortissables en moins de 10 ans / engagement sur la période / convention



Modes opératoires différenciés

Dispositif expérimental, adaptation aux spécificités de chaque site : négociation d'une convention.

Travail en coopération avec le MENESR (DGESIP)

Un groupe projet transversal est par ailleurs mis en place dans le cadre de la convention avec Energy Cities;

Volume d'intervention prévisionnel

- Volume opérationnel initial défini par ESR variable selon besoins (200 000 à 2 000 000 €, voire plus)
- Participation CDC de 50% (100 000€ à 1 000 000 €)
- Enveloppe nationale initiale de la CDC (2014/2015) : 4 000 000 € (en développement)

Prérequis pour couvrir le risque de gestion

Portage fort et engagement partagé

- stratégie patrimoniale et Démarche DD opérationnelle déjà engagés
- portage politique : validation CA et mobilisation compétence interne
- participation financière au dispositif au moins équivalente au fonds externe

Connaissance fine du patrimoine

Les études préliminaires doivent servir de base pour le calibrage de la dotation nécessaire du dispositif. Elles permettent à l'université :

- d'identifier les travaux qu'elle souhaite financer grâce au dispositif
- d'estimer les montants d'investissement et temps de retour attendus

Pilotage du changement

- Qualité de la gouvernance, capacité à faire évoluer les modes de gestion
- RH: Manager énergie
- Instrumentation et suivi des consommations
- Mise en place d'une comptabilité analytique des consommations
- Garantie de maintenance pour les bâtiments bénéficiaires des travaux (plan de maintenance préventive plutôt que curative)
- définition de critères d'éco-conditionnalité

Démarche de projet (étape 1)

Définition d'un bouquet de travaux

- Préalable : existences d'études type SDIA, PAE, SDEP,... (stratégie de rénovation énergétique du patrimoine sur le long terme)
- Identification de familles de travaux comprenant des actions générant des économies d'énergie avec des **temps de retour sur investissement de 2 à 10 ans** (robinets thermostatiques, régulation des installations de chauffage et électricité, relamping, pose de compteurs pour le suivi des consommations, etc.)

Validation de l'université

CA validant la démarche et le programme de travaux, précisant le périmètre et le bouquet de travaux (capacité de financement du dispositif)

Démarche de projet (étape 2)

Modélisation économique

- Plan de trésorerie sur 10 ans et mise en évidence des financements nécessaires en fonction du planning des travaux et des économies prévisionnelles de consommation qui sont valorisées

Projet de convention CDC-université

- Sur la base d'une convention-type contextualisée
- Comité de pilotage CDC/université :
 - suivi rapproché du dispositif pendant les 3 premières années ;
 - valide la poursuite de l'engagement CDC au terme de cette période probatoire

Comité d'engagement de la CDC et CA de l'université

- Validation du plan de trésorerie, des montants de financement respectifs et de la convention

Dotation du dispositif

- Création d'une ligne budgétaire « sanctuarisée » au sein de la comptabilité de l'université (de type Organigrammes Techniques de Projets, OTP, sous SIFAC)
- Financement paritaire CDC – Université
- Avance remboursable CDC à un taux fixe, actuellement à 3 % ; versement en **au moins deux échéances**; une à l'engagement des travaux, la seconde à l'issue d'une période probatoire de 3 ans

Abondement par les économies d'énergie

- Reversement des économies réalisées sur le budget de fonctionnement sur la ligne dédiée

Remboursement de l'avance remboursable

- **Adaptation au cas par cas**, en fonction des spécificités des travaux, du rythme des économies (temps de retour sur investissement), et du plan de trésorerie
- Terme inférieur à 10 ans